



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2022-190

Spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité des communications

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2022-190 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité des communications;

QUE ce règlement a pour objet de définir certaines modalités de fonctionnement pour le Comité des communications;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 21^{ième} jour du mois de décembre 2022.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Greffier-trésorier